

Capsule sur les espèces en péril

La Flore du Québec

Saviez-vous que la flore constitue la nourriture de plusieurs espèces à la base de la chaîne alimentaire ?

Saviez-vous que 22 espèces de plantes vasculaires, mousses et lichens ont un statut précaire selon la *Loi sur les espèces en péril* et que ces espèces sont admissibles à un projet dans le cadre du FAEP ?

Saviez-vous que 368 espèces de la flore du Québec ont un statut précaire selon la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* (loi provinciale)?

Saviez-vous que très peu de projets touchant la flore sont présentés dans le cadre des différents programmes de financement sur les espèces en péril ?

Saviez-vous que lorsque nous assurons la survie d'une espèce, nous assurons également la survie des interactions existantes entre cette espèce et les autres espèces (flore ou autre) retrouvées dans son habitat ? Et que parfois ces interactions sont essentielles à la survie d'une ou plusieurs espèces ?

Les espèces composant la flore du Québec restent encore peu connues par rapport aux autres espèces, mais elles demeurent d'une grande importance pour les Premières Nations. Pourtant, elles sont à la base de la vie sur terre. Elles permettent à plusieurs espèces de se nourrir et de s'abriter, mais surtout à beaucoup d'espèces de pouvoir respirer. De plus, la disparition d'une de ces espèces pourrait priver l'humanité d'une plante médicinale importante. En plus, certaines plantes peuvent être essentielles à un habitat pour assurer la survie d'une autre espèce. Il existe un nombre infini d'interactions entre les différentes espèces qui composent un écosystème.

Pour assurer la pérennité des espèces floristiques au Québec, il faut sensibiliser les gens sur ces espèces et leurs habitats. Leur pérennité commence par la connaissance et la protection de leurs habitats. Par exemple, l'Aster d'Anticosti, une espèce menacée selon les lois fédérale et provinciale, se retrouve sur des affleurements calcaires ou sur du gravier le long des berges des rivières à courant rapide. Les inondations et la récurrence des glaces enlèvent la compétition à cette espèce que l'on retrouve au stade pionnier de végétation (une des premières espèces à envahir un site sans végétation) (source : Flore du Haut de la Rivière St-Jean). En connaissant les composantes de son habitat, il est plus facile de l'identifier et de la protéger. Pour ce faire, il est important de développer l'expertise dans les communautés des Premières Nations et de faire un inventaire des espèces floristiques à statut précaire dans les communautés et sur leurs territoires traditionnels.

Il est également nécessaire de connaître la physiologie et la reproduction de l'espèce pour espérer la conserver. L'Ail des bois en est le meilleur exemple. En effet, il peut s'écouler de sept à dix ans entre la germination d'une graine et la première floraison. C'est ce qui fait de cette plante une espèce à situation précaire, car les gens aiment particulièrement déguster ses bulbes, ce qui a obligé le gouvernement du Québec à imposer des règlements et des quotas. En effet, il est interdit d'en faire le commerce ou d'avoir plus de 50 bulbes en sa possession.

Pour assurer la survie de plusieurs espèces végétales, il est nécessaire de passer par des systèmes d'aires protégées adéquats. Ces aires protégées devraient être suffisamment grandes pour garantir le maintien d'un nombre suffisant d'individus pour assurer la survie de l'espèce. Par exemple, dans le



Capsule sur les espèces en péril

cas de l'Ail des bois, il faut un minimum de 1000 individus pour assurer la survie d'une population (source : Ministère du développement durable, Environnement et des Parcs). Il est suggéré de répertorier les habitats essentiels de ces espèces pour faciliter la mise en place de ces aires protégées et également transmettre ces données au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ).

Présentement, seulement deux projets du Fonds autochtones - Espèces en péril (FAEP) au Québec touchent à la flore en péril. Il s'agit du projet de Kitigan Zibi (Noyer cendré) et de Mashteuiatsh (Aster d'Anticosti). Ces deux projets seront d'ailleurs présentés lors du deuxième atelier sur les espèces en péril (14 décembre 2006) organisé par l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador. Cet atelier sera d'ailleurs axé sur la flore en péril au Québec afin d'encourager le développement de projets qui touchent ces espèces.

Voici les **22 espèces** (*incluant 2 espèces dans la catégorie **mousses et lichens**) éligibles au dépôt d'un projet dans le cadre du FAEP :

En voie de disparition	Menacée	Préoccupante
Aristide à rameaux basilaires Carex faux-lupulina Chimaphile maculée Ginseng à cinq folioles Lipocarpe à petites fleurs Noyer cendrée Woodsie obtuse	Aster divariqué Aster d'Anticosti Aster du golfe Saint-Laurent Carmantine d'Amérique Fissident pygmée* Gentiane de Victorin Polémoine de Van Brunt Polystic des rochers Saulé à bractée vertes	Arisème dragon Astragale de Fernald Cicutaire de Victorin Panache* Phégoptéride à hexagones Vergerette de Provancher

Site Internet consultés :

Flore du Haut de la Rivière St-Jean

<http://www.naturetrust.nb.ca/fst-john-anticosti-aster.php>

Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/ail/ail.htm>

